RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025/ 78 / EAUX HAUT-ORNAIN ÉCHENAY / 1 du 7 mai 2025 désignant le garant de la concertation préalable relative au projet de restructuration des réseaux d'eau potable et d'alimentation en eau des syndicats des eaux du Haut-Ornain (55) et d'Échenay (52)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants ;
Vu le courrier du 23 avril 2025 et le dossier annexé du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Haut-Ornain (55) et du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) d'Échenay (52) sollicitant la désignation de garant pour la concertation préalable sur le projet de restructuration des réseaux d'eau potable et d'alimentation en eau des syndicats des eaux du Haut-Ornain et d'Échenay, en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du même code,

Après en avoir délibéré,

Décide **:**

Article 1

M. Ludovic SCHNEIDER est désigné garant de la concertation préalable relative au projet de restructuration des réseaux d'eau potable et d'alimentation en eau des syndicats des eaux du Haut-Ornain (55) et d'Échenay (52).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française**.**

Fait le 7 mai 2025.

Le Président

Signature numérique
de Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2025.05.07
19:34:04 +02'00'

Le Président
M. Papinutti